

Exercice 2000 - Rapport d'activité des services délégués - Délégation de gestion du Crématorium et opérations funéraires

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Les Pompes Funèbres Générales (PFG), absorbées rétroactivement au 30 juin 1998 par la Société Omnium Gestions Financières (OGF), sont titulaires des contrats par lesquels sont assurés :

- le service extérieur des pompes funèbres (fin en octobre 2000), notamment pour les personnes dépourvues de ressources et l'exécution de diverses prestations d'intérêt public (obsèques officielles, réquisitions pour enlèvement de corps, etc.),

- l'exploitation du crématorium en affermage (jusqu'au 31.01.2003).

A - Analyse de l'activité du service délégué

1) La délégation de service public du service extérieur des pompes funèbres : elle ne suscite pas d'observations, le cadre juridique ne créant que peu d'obligations entre les cocontractants. Le délégataire ne jouit pas d'une exclusivité : en tout état de cause, les familles demeurent libres de choisir l'entreprise de pompes funèbres de leur choix. Soulignons cependant que ce contrat est venu à échéance en octobre 2000 et n'a pas été renouvelé car il ne se justifiait plus. Les prestations faisant l'objet de cette délégation sont actuellement attribuées à des partenaires privés après mise en concurrence.

2) Le contrat d'affermage du crématorium : l'exercice 2000 est marqué par un net tassement de l'activité de l'établissement. L'ouverture d'un crématorium sur la Commune d'Avanne obère sensiblement le nombre de crémations effectuées à Besançon (669 crémations en 2000 contre 825 en 1999, soit une régression de 19 %). Cette évolution était attendue et c'est dans cette perspective que la Ville a décidé de minorer les tarifs 2001 d'environ 8 %.

L'impact du second crématorium n'a pas encore été évalué complètement, puisque ce dernier n'a fonctionné que sur la moitié de l'exercice.

Compte tenu des travaux réalisés en 1999 (mise en conformité vis-à-vis de nouvelles exigences réglementaires), il n'y a pas eu de travaux importants effectués en 2000 (uniquement le changement de différentes pièces d'usure).

Les travaux d'entretien du four de crémation sont toujours assurés par la Société TABO au travers d'un contrat d'entretien et de maintenance (visite annuelle). Afin d'assurer la continuité du service public, une assistance téléphonique permanente a été mise en place.

L'établissement est ouvert tous les jours de la semaine.

D'importants travaux d'entretien sont prévus par le délégataire en 2001 afin de préserver un fonctionnement optimal du four :

- rebriquage complet du four et changement de la fumisterie.

Ces travaux (coût estimé à plus de 300 KF, 45 734,71 €) devront intervenir au début du troisième trimestre 2001 et entraîneront une fermeture du crématorium pendant 5 semaines.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Exploitation : Le net recul du nombre de crémations suite à l'ouverture du crématorium d'Avanne a fortement pesé sur le résultat financier de l'activité. Le chiffre d'affaires a ainsi chuté de 246 KF, 37 502,46 €, soit - 17,4 % (correspondant à la diminution du nombre de crémations).

Les charges d'exploitation sont en baisse de 172 KF, 26 221,23 € soit - 14 %. Cette diminution provient essentiellement des charges externes (- 117 KF, 17 836,54 €) correspondant pour l'essentiel à la réduction du montant des travaux. La masse salariale diminue légèrement (- 31 KF, 4 725,92 €).

Le résultat d'exploitation de 112 KF, soit 17 074,29 € (soit 9,6 % du chiffre d'affaires), est en baisse par rapport à celui de 1999 qui était de + 186 KF (28 355,52 €), et le résultat net est de 71 KF, soit 10 823,88 € (déduction faite de l'impôt).

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Budget et Contrôle Financier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2001.